

12 millions de dollars de plus pour améliorer les conditions de création

En mars dernier, le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec a rencontré la ministre de la Culture et des Communications, Mme Agnès Maltais, afin de faire le point sur les mesures destinées aux organismes et aux artistes et sur l'allocation des crédits nouveaux de 20 millions de dollars consentis dans la foulée du dernier budget provincial. Lors de cette rencontre, Mme Maltais a confirmé qu'une partie de cette somme, soit 12 millions de dollars, serait versée au budget du Conseil et devrait être consacrée à l'amélioration des conditions de création, de production et de diffusion des organismes et des artistes. Cette somme s'ajoute aux fonds spéciaux déjà accordés à l'Orchestre symphonique de Québec, aux Grands Ballets Canadiens de Montréal et à l'Orchestre symphonique de Montréal. Le Conseil a reçu cette annonce comme une bonne nouvelle, car le soutien aux artistes et aux organismes n'avait guère évolué depuis plusieurs années. Ces crédits permettent de bonifier les budgets des programmes d'aide aux artistes et aux organismes et visent spécifiquement l'amélioration des conditions de pratique de 10 000 artistes et travailleurs culturels qui œuvrent dans les domaines subventionnés par le Conseil.

Cette somme ponctuelle de 12 millions de dollars représente une augmentation de 25 % de l'enveloppe régulière du Conseil, ce qui est en soi une hausse substantielle. Cependant elle n'est accordée que pour une seule année et ne constitue qu'une partie des 27,3 millions de dollars demandés par le Conseil pour l'exercice 2000-2001.

Ce contexte a forcément orienté les décisions du Conseil relativement à l'attribution des nouveaux crédits.

Puisqu'ils visent essentiellement l'amélioration des conditions de pratique artistique, ils seront répartis dans l'ensemble des programmes d'aide aux artistes et aux organismes artistiques. Les nouveaux crédits sont donc axés sur la consolidation plutôt que sur le développement de nouvelles missions, l'accueil de projets novateurs au plan disciplinaire, de nouvelles pratiques ou de nouvelles clientèles.

Concrètement, cette injection de nouveaux crédits devrait se traduire par l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail du personnel régulier et temporaire des organismes, par le versement de droits, de cachets et

d'honoraires adéquats pour l'ensemble des artistes et praticiens associés à la création, à la production des œuvres, à leur diffusion et à leur circulation. En ce qui concerne le programme d'aide aux artistes professionnels (bourses), il verra son enveloppe accrue de 30 % afin de soutenir un plus grand nombre d'artistes et de bonifier les conditions de pratique.

Pour répartir les nouveaux crédits aux organismes, le Conseil n'a pas retenu une approche mécanique qui aurait consisté à

Ces crédits permettent de bonifier les budgets des programmes d'aide aux artistes et aux organismes et visent spécifiquement l'amélioration des conditions de pratique de 10 000 artistes et travailleurs culturels qui œuvrent dans les domaines subventionnés par le Conseil.

attribuer un pourcentage égal d'augmentation à tous. Il a plutôt choisi de procéder à une évaluation du mérite artistique et des besoins des organismes dans le cadre d'une évaluation globale. Les comités consultatifs formés de pairs ont procédé à l'évaluation en fonction des objectifs et des critères des programmes, des orientations du nouveau plan d'activité triennal du Conseil et des cibles accolées aux nouveaux crédits. ■

Rapport de la Commission de la culture

Le 20 avril dernier, le président de la Commission de la culture, M. Matthias Rioux, a déposé à l'Assemblée nationale le rapport relatif au mandat de surveillance consacré au Conseil des arts et des lettres du Québec et à la Société de développement des entreprises culturelles. Dans le cadre des auditions liées à ce mandat, la Commission a entendu 36 personnes et organismes provenant de tous les secteurs de la création et des industries culturelles, et reçu 10 mémoires pour dépôt seulement. Le rapport de la Commission contient 35 recommandations.

Les membres de la Commission de la culture ont tenu à ce que le rapport reproduise le plus fidèlement possible les préoccupations des artistes, des organismes culturels et des intervenants de l'industrie culturelle. Le rapport aborde trois éléments qui ont fait l'objet de consensus au cours des consultations, à savoir le respect des prémisses de la politique culturelle du Québec, l'équilibre entre l'aide à la création et le soutien aux industries culturelles, l'importance de la démocratisation et la régionalisation de la culture. Sur ces trois questions, les membres de la Commission ont formulé 12 recommandations à caractère général qui s'inscrivent dans une vision à long terme d'un soutien au développement culturel. Soulignons les recommandations suivantes : l'importance du respect du principe de guichet unique, la création d'un fonds d'assurance-indemnisation pour les artistes et les travailleurs du milieu culturel et la mise sur pied d'un Observatoire de la culture. Les membres de la Commis-

sion souhaitent également que le ministère des Finances évalue l'impact des crédits d'impôt en matière de développement des industries culturelles.

Les témoignages entendus lors des auditions de la Commission ont fait la preuve du sous-financement du Conseil. Selon les artistes et les organismes culturels, les moyens restreints de l'organisme ne lui permettent tout simplement pas d'exécuter toutes les facettes de son mandat. Ainsi, afin que le Conseil dispose de crédits à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées, notamment en regard au soutien à la création, la Commission recommande une augmentation substantielle et récurrente de son budget. Les membres de la Commission se sont également penchés sur la situation des associations professionnelles à caractère syndical et sur la question de l'évaluation par les pairs.

Le Conseil est heureux de constater que les recommandations de la Commission s'inscrivent dans une perspective de consolidation des mécanismes de soutien déjà existants et prônent une augmentation de ses budgets afin de lui permettre de poursuivre efficacement sa mission.

Le rapport de la Commission peut être consulté sur le site Web de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca) ■

Nomination au comité des régions

Madame Diane Saint-Pierre fait désormais partie du comité des régions du Conseil. Détentrice d'une formation en histoire et en administration, Diane Saint-Pierre est chercheuse au centre Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique depuis 1986. Elle est responsable du secteur de recherche «Étude des dynamiques et des enjeux des institutions québécoises» de cette institution depuis deux ans. Outre de nombreux articles dans des revues spécialisées, Diane Saint-Pierre a signé des ouvrages sur l'évolution municipale du Québec des régions, le mouvement mutualiste. Elle est également coauteure de trois livres de la collection les *Régions du Québec*, (Côte-du-Sud, Lévis-Lotbinière et Cantons de l'Est). Elle termine actuellement sa thèse de doctorat en Analyse et management des politiques publiques à l'École nationale d'administration



Diane Saint-Pierre

publique (ÉNAP), thèse qui porte sur la Politique culturelle du Québec de 1992 et, plus particulièrement, sur les acteurs, les enjeux et les coalitions. ■

Nouvelles rencontres avec les associations et regroupements

Au cours des dernières semaines, le Conseil a effectué une série de rencontres d'information et d'échanges avec les représentants des associations professionnelles d'artistes et des regroupements nationaux qu'il soutient. Ces réunions, auxquelles participaient la présidente-directrice générale du Conseil et des membres du conseil d'administration, furent l'occasion de traiter des orientations stratégiques du Conseil pour les trois prochaines années et des modalités entourant l'attribution des crédits spéciaux octroyés au Conseil lors du dernier budget.

Ces rencontres s'inscrivent dans le processus d'échanges continus que le Conseil veut maintenir avec les associations et regroupements d'artistes afin d'alimenter ses réflexions sur les questions de l'heure et d'assurer une fluidité dans la transmission de l'information. La grande collaboration des organismes impliqués et la qualité des échanges auront certainement des retombées bénéfiques pour l'ensemble du milieu. ■

Mesure d'aide spéciale

Le 17 février dernier, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Agnès Maltais, annonçait qu'une somme serait réservée pour venir en aide aux organismes culturels qui avaient préparé un programme d'activités destinées aux jeunes en milieu scolaire et qui se sont retrouvés privés de revenus essentiels suite aux moyens de pression exercés par les enseignants et les enseignantes du Québec à l'automne 1999.

Cette aide financière exceptionnelle pouvait atteindre 75 % des pertes nettes subies entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1999, selon l'analyse de l'ensemble de leur situation financière. ■



Isabelle Robitaille

Une trentaine d'organismes dédiés au jeune public tel le Théâtre de Sable ont pu bénéficier d'un dédommagement totalisant plus de 600 000 \$.

Création d'une association en arts médiatiques

Le Conseil est heureux de soutenir le nouveau Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) dans son travail d'implantation, de représentation et de soutien de la pratique des arts médiatiques au Québec.

Au cours du dernier exercice, le Conseil avait accordé une première subvention à cette association professionnelle fondée en 1998 afin qu'elle puisse démarrer et structurer ses activités.

En très peu de temps, le CQAM a marqué sa présence et affirmé sa volonté de représenter et de regrouper les créateurs indépendants et les organismes des arts médiatiques (cinéma d'art et d'essai, vidéo d'auteur et nouveaux médias). ■

Nouveau répertoire de ressources culture-éducation

Par ailleurs, le Conseil a joint ses efforts à ceux du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation pour réaliser le nouveau *Répertoire de ressources culture-éducation*. Cette publication regroupe les renseignements utiles aux écoles qui veulent mettre des activités culturelles à leur programme et est subdivisée en plusieurs sections : répertoire des artistes, répertoire des écrivains francophones et anglophones, liste des organismes culturels nationaux en matière d'éducation et liste des organismes offrant des spectacles ou d'autres activités aux jeunes. L'édition couvrant la saison 2000-2001 a été lancée le 6 juin dernier. On peut s'en procurer un

exemplaire auprès du ministère de la Culture et des Communications, ou consulter sa version constamment mise à jour sur Internet à l'adresse suivante : www.mcc.gouv.qc.ca/rencontres. Le site Web du Conseil héberge les sections du répertoire ayant trait aux organismes producteurs et aux diffuseurs spécialisés dans les domaines des arts multidisciplinaires, de la danse, de la musique et du théâtre, ainsi que le détail des spectacles offerts en français et en anglais au jeune public au cours de la prochaine saison artistique. Ces sections sont accessibles dès la page d'accueil (www.calq.gouv.qc.ca) sous la rubrique «Spectacles pour jeune public» ou «Shows for young audiences». ■

Délégation du Québec à l'UNIMA

Le Conseil a contribué à financer le déplacement de la délégation du Québec au congrès de l'Union internationale de la marionnette (UNIMA), qui s'est tenu à Magdebourg, en Allemagne, du 24 juin au 2 juillet 2000. Cette délégation était notamment composée de membres de l'Association québécoise des marionnettistes qui ont profité de l'événement pour lancer la monographie *Parcours de l'imaginaire, une rencontre avec des marionnettistes québécois*, dont la publication a été soutenue par le Conseil. Fondée en 1929, l'UNIMA est la plus ancienne association théâtrale au monde ; elle regroupe des marionnettistes de plus de 90 pays et se consacre au développement et à la reconnaissance de l'art de la marionnette. Elle organise un congrès dans un pays différent tous les quatre ans. Mme Marjolaine Jacob, chargée de programmes en théâtre, représentait le Conseil lors de cet événement. ■

Le Conseil remet ses prix à la création artistique

Dans le cadre de l'Événement Arts excellence qui s'est tenu à Trois-Rivières, le 21 janvier, le Conseil a remis un Prix à la création artistique pour le Centre-du-Québec à la comédienne, auteure et metteuse en scène Maureen Martineau. Active au sein du Théâtre Parminou dont elle assume la codirection, Maureen Martineau a participé à la réalisation de plus de 150 créations au cours des vingt dernières années. Soucieuse du développement culturel régional, elle a représenté les compagnies de théâtre en région, au Conseil québécois du théâtre, de 1991 à 1994.

Au cours de la même soirée, le Prix à la création artistique pour la Mauricie a été décerné à l'artiste pluridisciplinaire en arts visuels Lynda Baril, dont les œuvres se présentent sous la forme d'installations performatives. Mme Lynda Baril est bien impliquée dans le développement culturel de sa région notamment à titre de membre de l'Association Presse Papier pour lequel elle a déjà assumé la présidence et comme membre de plusieurs jurys dans le cadre d'événements artistiques. Elle donne régulièrement des conférences sur les techniques de la gravure au Québec et collabore fréquemment à des événements en arts visuels au Québec et à l'étranger.



Ginette Bertrand

Le 6 juin, le Conseil remettait un prix à la compositrice Ginette Bertrand, dans le cadre de l'édition 2000 des Grands Prix de la culture des Laurentides. Tout en poursuivant sa carrière d'enseignante au Cégep de Saint-Jérôme, Ginette Bertrand a signé plus d'une vingtaine d'œuvres pour diverses formations allant de l'instrument solo au grand orchestre, accordant une place prépondérante aux musiques mixtes, électroacoustiques et multimédias.

Ses œuvres ont été diffusées à la radio, créées en concert et jouées au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Artiste prolifique et polyvalente, Ginette Bertrand a collaboré à la création de productions pour les arts de la scène, les arts visuels, les événements multimédias et la vidéo d'art.

L'artiste en arts visuels Gaétane Godbout a reçu un Prix du Conseil à la création artistique en région à l'occasion d'un événement organisé par le Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue, à Rouyn-Noranda. Fascinée par les concrétions argileuses et entretenant une relation privilégiée avec l'eau, Gaétane Godbout, originaire de Malartic, crée des installations s'inspirant du territoire qui l'entoure et qui traduisent son appartenance à la terre abitibienne. Enseignante en arts plastiques, Gaétane Godbout est bien impliquée dans le développement culturel de sa région notamment à titre de membre du Centre d'exposition de Rouyn-Noranda et du Conseil des artistes en arts visuels de l'Abitibi-Témiscamingue dont elle a déjà assumé la présidence. À titre de commissaire d'expositions, elle participe fréquemment à l'organisation d'événements en arts visuels dans sa région.

Les prix du Conseil à la création artistique en région sont assortis d'une bourse de 5 000 \$.



Image-Médias, Mauricie

Le compositeur et percussionniste Christian Laflamme entouré de Mme Claude Bédard, conseillère en communication au Conseil, et de M. Alain Gamelin, président de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières.

Par ailleurs, le Conseil décerne également des prix à la création artistique en lien avec les organisations municipales. Ainsi, dans le cadre de la septième édition des Grands Prix culturels de Trois-Rivières, qui se déroulait le 26 mai, un prix assorti d'une bourse de 2 000 \$ a été remis au percussionniste et compositeur Christian Laflamme qui œuvre depuis une vingtaine d'années dans le domaine de la musique. Fondateur du groupe Les Têtes brûlées et du duo Les Gorilles aux mains rouges, Christian Laflamme a présenté plusieurs de ses spectacles et accompagné sur les scènes nationales et internationales Dan Bigras, Breen LeBoeuf et Gilles Bélanger. Très impliqué dans le développement culturel de sa ville et de sa région, Christian Laflamme a enrichi de ses compositions nombre de spectacles de danse et de théâtre présentés à Trois-Rivières. ■

L'importance du soutien aux orchestres régionaux

À l'invitation d'Orchestres Canada, qui organisait en mai, à Montréal, le colloque Orchestres 2000 – Sur la scène mondiale, la directrice des Arts de la scène, de la littérature et de la diffusion, Mme Denise Melillo, a prononcé une allocution sur le rôle crucial que jouent les orchestres régionaux sur la scène culturelle québécoise. -

Au cours du dernier exercice, le Conseil des arts et des lettres du Québec a consacré plus de 16 millions de dollars à soutenir des organismes de musique de missions, d'envergures et de répertoires fort différents ; il est le plus important partenaire financier public des trois orchestres majeurs établis dans les villes centres et des huit orchestres régionaux de petite ou moyenne taille qu'il soutient. Parmi les organismes de musique, ce sont les orchestres qui ont le pourcentage le plus élevé de revenus provenant de l'État. Le soutien financier octroyé par le Conseil représente en moyenne 26 % des revenus d'un orchestre, la contribution des municipalités équivalant à environ 9 % et celle du Conseil des arts du Canada à environ 7 %.

Dans le contexte d'un territoire aussi vaste que celui du Québec, inégalement occupé par des agglomérations de tailles diverses, le soutien aux orchestres régionaux est un enjeu important. Ces orchestres sont des instruments d'affirmation de leur région qui contribuent à la vie culturelle québécoise par l'implantation d'une activité musicale professionnelle et ce, en collaboration avec des organismes culturels et communautaires. Véritables moteurs de l'activité artistique et économique dans leur communauté, les orchestres régionaux permettent à la population d'avoir accès à la musique symphonique et cultivent aujourd'hui le public qui assurera la pérennité des tribunes d'expression de nos créateurs.

Les orchestres régionaux constituent un débouché naturel pour les étudiants ou les musiciens de la relève et créent des emplois pour un grand nombre de musiciens professionnels. Ils servent de vitrine au talent des compositeurs, chefs d'orchestre et interprètes québécois. Enfin, ils inspirent un sentiment de fierté et d'appartenance bien légitime à la population locale, ce qui se répercute sur le taux d'assistance.

À une exception près, les orchestres régionaux ont un budget annuel d'exploitation inférieur à 750 000 \$. Ils ont un excellent taux de financement privé et d'abonnement et enregistrent très peu de déficits. La moyenne de leur financement autonome est semblable à celle de leur financement privé, soit environ 30 %, tandis que les fonds octroyés par l'ensemble des paliers gouvernementaux représentent environ 40 % de leurs revenus. Pour constituer leur revenus autonomes, les orchestres régionaux comptent sur les revenus de billetterie et d'abonnements, puisqu'ils ne réalisent pratiquement pas de tournées nationales ou internationales. La majorité des orchestres font des tournées régionales et interrégionales et certains ont également développé des partenariats avec d'autres orchestres ou formations amateurs pour élargir et fidéliser leurs auditoires. Les orchestres parviennent ainsi à rejoindre environ 300 000 personnes chaque année. Les efforts qu'ils déploient nécessitent imagination, volonté et respect pour la curiosité, la sensibilité et l'intelligence du public. Ainsi, dans le cadre de campagnes de financement, un organisme



Michel Baron

Un des succès de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la présentation à guichets fermés de l'opéra *Carmina Burana*.

a mis en vente les chaises de l'orchestre tandis qu'un autre a vendu un dollar la note, une symphonie de Beethoven.

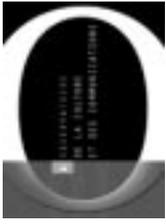
Le nombre de musiciens permanents des orchestres régionaux varie entre 28 et 56, la moyenne étant de 44 personnes. Tous les orchestres comptent un certain nombre de musiciens de la relève et remplissent ainsi un de leurs mandats qui est d'intégrer à leur formation de jeunes musiciens en début de carrière. Le pourcentage des musiciens de la relève jouant au sein des orchestres régionaux varie de 6 % à 64 %. En moyenne, les musiciens de la relève composent près du tiers de l'effectif des orchestres régionaux.

Quand son noyau de musiciens permanents est petit, un orchestre doit faire appel à des surnuméraires pour compléter les effectifs nécessaires à l'instrumentation d'une œuvre, embauchant dans la mesure du possible des musiciens provenant de sa région ou d'une région voisine. Ainsi, près de 15 % des musiciens exercent leur art au sein de plus d'un orchestre à la fois, certains jouant même dans quatre orchestres différents ! Heureusement, le Conseil québécois de la musique offre à ses membres un service de calendrier de planification des concerts qui permet de centraliser l'information et de la retransmettre aux orchestres afin de simplifier la planification des répétitions et des concerts.

Au cours de la saison 1997-1998, les orchestres régionaux ont mis au programme une centaine de productions différentes. La programmation d'une saison complète est un exercice difficile qui dépasse le seul aspect artistique puisqu'il doit tenir compte des coûts de production de chaque œuvre, coûts qui varient en fonction du nombre d'instrumentistes et du trajet qu'ils auront à parcourir pour rejoindre l'orchestre. Les saisons des orchestres sont généralement constituées de quelques séries régulières et d'activités spéciales organisées dans leur milieu (ateliers et présentations de matinées scolaires, événements de collectes de fonds et concerts-bénéfice). Ces initiatives rapprochent les musiciens de leur auditoire, permettent de mobiliser les commanditaires et servent à développer le public. Cet aspect est essentiel pour assurer l'avenir des organismes de musique, qu'ils soient établis dans les grands centres ou en région. Le Conseil en fait une de ses priorités et a dans ce sens appuyé les efforts de nombreux organismes de production et de diffusion pour fidéliser leur public, diversifier leur auditoire et initier les jeunes aux différents répertoires.

Le texte intégral de cette allocution est disponible sur le site Web sous la rubrique «Études, mémoires et discours». ■

Création de l'Observatoire de la culture et des communications



Le Conseil est heureux d'appuyer la création de l'Observatoire de la culture et des communications et de s'associer à son fonctionnement. Cet observatoire dont la création fut annoncée le 27 juin dernier vient combler une lacune dans le secteur culturel qui ne dispose pas, actuellement, de données, d'études et de recherches permettant de suivre adéquatement son évolution, voire d'anticiper ses tendances. Grâce à l'Observatoire, le milieu culturel aura désormais accès à une information stratégique qui lui permettra de mesurer l'évolution de ses activités et, notamment, d'élaborer des stratégies de développement, de cibler de nouveaux marchés, de mieux cerner les conditions de création et de travail du secteur et de suivre l'évolu-

tion du taux de fréquentation des divers publics aux activités culturelles.

Dans l'actuel contexte d'économie du savoir, l'élargissement et le partage des connaissances, des expertises et de l'information sont plus que jamais nécessaires. Le mode de fonctionnement de l'Observatoire privilégie une association étroite des milieux culturel, universitaire et gouvernemental. À cet effet, différents comités consultatifs seront constitués afin de couvrir l'ensemble des secteurs d'activités.

Fondé sur l'expertise des milieux de la culture et des communications, de la recherche universitaire, des intervenants gouvernementaux (Conseil des arts et des lettres du Québec, Société de développe-

ment des entreprises culturelles, ministère de la Culture et des Communications et Institut de la statistique du Québec), l'Observatoire deviendra un lieu de réflexion et une source d'information privilégiée sur la mouvance des domaines de la culture et des communications. Par sa mission qui englobe à la fois la production de statistiques, la recherche, la veille stratégique et la dissémination de l'information, l'Observatoire offrira une lecture globale des activités et de l'environnement culturel et économique des différents milieux qui relèvent de ses attributions.

Le Conseil participera activement aux travaux de l'Observatoire en y apportant son appui et son expertise. ■

Rome ville ouverte aux artistes du Québec



Après Paris et New York, un nouveau studio du Québec est maintenant ouvert à Rome pour les artistes professionnels de toutes disciplines et les écrivains qui pourront y séjourner pour des fins de création ou de ressourcement. Le Conseil offre une bourse de 15 000 \$ pour leur permettre de réaliser leur stage à l'étranger. Le studio du Québec à Rome est offert grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales du Québec. Les créateurs québécois pourront ainsi profiter du dynamisme et des ressources d'un milieu exceptionnel, encourageant de ce fait l'enrichissement des points de vue artistiques et le développement des échanges culturels internationaux.

Situé dans le quartier Monteverde Vecchio (qui signifie «petite colline verte»), au centre de la Ville éternelle, le studio est destiné aux artistes et aux écrivains professionnels admissibles aux bourses de type A. La durée du séjour est de six mois, soit de janvier à juin 2001 et de

juillet à décembre 2001.

L'entente relative à ce nouveau studio ayant été conclue à mi-année, les modalités d'inscription ne figurent pas dans les brochures du programme de bourses aux artistes 2000-2001. Ces renseignements seront disponibles sous peu sur notre site Web (sous la rubrique «Studios et ateliers-résidences») ainsi que sur demande à l'un ou l'autre des bureaux du Conseil. La date limite d'inscription a été fixée au 29 septembre prochain. ■

Appel aux compositeurs québécois

Les compositeurs québécois ont jusqu'au 25 septembre 2000 pour s'inscrire au concours du Prix de musique contemporaine Québec/Flandre. Créé il y a plus d'une dizaine d'années, dans le cadre de la coopération culturelle entre le Québec et la Flandre, ce prix veut reconnaître le talent des compositeurs et des interprètes de musique contemporaine des deux communautés, faire rayonner le talent des artistes de musique d'avant-garde à l'étranger et favoriser les échanges entre créateurs et producteurs.

Le Prix de musique contemporaine Québec/Flandre est le résultat d'un partenariat institutionnel entre la Société de musique contemporaine du Québec, le Centre culturel du Vooruit, à Gand, le ministère de la Culture de la communauté flamande, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le ministère des Relations internationales du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société Radio-Canada.

Consacré aux compositeurs québécois et flamands ayant de deux à dix ans de pratique professionnelle, le prix est accordé en alternance à chacune des communautés (la prochaine inscription québécoise sera en 2004). Le lauréat québécois recevra une bourse d'une valeur totale de 8 000 \$ et son œuvre bénéficiera d'une présentation au Québec et en Flandre.

Les compositeurs doivent présenter la partition d'une œuvre qui n'a pas encore connu d'exécution publique dans un cadre professionnel. L'œuvre doit être écrite pour une formation instrumentale, vocale ou mixte (électroacoustique et instruments) variant entre deux et dix instruments.

Brochure et formulaire d'inscription sont disponibles aux bureaux du Conseil, ainsi que sur le site Web à partir de la page d'accueil. ■

Nouveau programme d'aide à l'innovation et à l'expérimentation

Le 8 juin 2000, le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec a rendu public le troisième volet de son programme de subventions aux organismes soutenus par le Conseil ou par le ministère de la Culture et des Communications. Ce volet vise à soutenir des projets qui ont un caractère novateur ou expérimental et qui auront des effets structurants, notamment sur les activités des secteurs ou des disciplines et sur le développement des publics. Ces projets devront être liés étroitement au mandat des organismes demandeurs ; ils pourront être de nature artistique, culturelle, promotionnelle, éducative ou autre. Chaque projet devra prioritairement viser le marché québécois.

Le Fonds dispose d'un total de 15 millions de dollars qu'il affecte à un programme de subventions de la façon suivante : 9 millions de dollars au développement organisationnel (volet I), 3,75 millions de dollars à la consolidation et à la stabilisation financière (volet II) et 2,25 millions de dollars à l'innovation et à l'expérimentation (volet III).

Les volets I et III sont réservés aux organismes artistiques et culturels présentant une situation financière équilibrée (ce qui représente plus de 450 organismes) ; 85 % des crédits du Fonds sont donc consacrés à la mise sur pied d'outils, d'activités et d'actions permettant le développement de ces organismes financièrement stables. Dans le cadre des volets I et II, le Fonds a attribué jusqu'à maintenant 5,3 millions de dollars en subventions.

Les organismes admissibles au volet III ont déjà reçu la brochure ainsi que le *Guide de présentation de la demande* et doivent envoyer leur demande par la poste au Fonds. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Fonds au (418) 528-8997 ou, sans frais, au 1 877 505-4124, de même que sur la page du site Web du ministère de la Culture et des Communications consacrée au Fonds : www.mcc.gouv.qc.ca/fonds_des_arts

La date de dépôt des projets pour le Volet III est le 1^{er} novembre 2000. Par ailleurs, rappelons que la date limite pour le dépôt d'un projet au Volet I (Développement organisationnel) est le 2 octobre 2000. ■

Prochaine inscription aux bourses de carrière

Les artistes et les écrivains comptant au moins 20 années de carrière dans le domaine des arts et des lettres ont jusqu'au 11 septembre prochain pour s'inscrire aux bourses de carrière. Ces bourses visent à reconnaître la contribution exceptionnelle des créateurs ou des interprètes à notre culture et à leur permettre de poursuivre leurs activités artistiques en comptant sur une aide financière étalée sur deux ans. Un maximum de trois bourses de carrière, toutes disciplines confondues, sont accordées tous les deux ans.

Le montant de ces bourses est de 60 000 \$ chacune.

Les candidats aux bourses de carrière sont connus pour avoir fourni un apport exceptionnel à leur discipline en participant, entre autres, à un renouvellement du langage artistique. Ils ont une influence de premier plan sur le développement des tendances et des lignes de pensée artistiques et leur travail continue d'inspirer de façon marquante l'ensemble de leur milieu. Lors du premier concours, les bourses avaient été remises à

Marie-Claire Blais, René Derouin et André Forcier.

Les candidats doivent présenter leur demande eux-mêmes en fournissant les documents exigés. Les renseignements concernant ces bourses figurent dans les brochures du programme de bourses aux artistes professionnels.

Le formulaire sera disponible prochainement à l'un ou l'autre des bureaux du Conseil ainsi que sur son site Web.

■

Québec – New York 2001

Programme spécial de subventions aux organismes artistiques pour la présentation de spectacles ou d'expositions

Du 10 septembre au 14 octobre 2001, se déroulera à New York un événement majeur présentant un Québec moderne, innovateur, technologiquement avancé, fortement enraciné en terre d'Amérique. Y sera présenté ce que le Québec peut offrir de meilleur et de plus actuel dans les secteurs artistique, culturel, scientifique, technologique et économique. Un Commissariat général a été mis sur pied pour en assurer l'organisation.

En vue d'établir la programmation artistique de cet événement d'envergure, le Commissariat général et le Conseil des arts et des lettres du Québec invitent les organismes artistiques à soumettre des projets de spectacles de théâtre, de musique, de danse, des arts multidisciplinaires, de spectacles littéraires, d'expositions ou de programmations d'œuvres en arts visuels, en métiers d'art, en architecture ou en arts médiatiques. Ces projets peuvent être planifiés spécialement pour l'événement ou constituer une étape dans une tournée nord-américaine déjà inscrite au calendrier d'activités des organismes. Les projets faisant l'objet d'une entente avec un partenaire new-yorkais seront privilégiés.

Les organismes artistiques ont jusqu'au 9 octobre 2000 pour présenter leurs projets au Conseil des arts et des lettres du Québec, qui, selon la pratique habituelle, les soumettra à un comité de pairs pour une évaluation. Après consultation avec le Commissariat, le Conseil prendra les décisions finales quant au choix des projets qui seront inscrits à la programmation officielle.

Les brochures et les formulaires seront disponibles aux bureaux du Conseil des arts et des lettres du Québec et sur son site Web dans les prochaines semaines. ■

Du côté du personnel

Depuis février, **Robert Hyland** est revenu au Conseil à titre de chargé de programmes en musique. Détenteur d'un baccalauréat en enseignement du français, Robert a œuvré dans plusieurs domaines liés aux arts et à l'enseignement. De 1996 à 1999, il a assumé les fonctions d'adjoint à la direction du Conseil québécois de la musique où il était notamment responsable de la coordination du Gala des prix Opus. Auparavant, il avait été coordonnateur de la production du trimestriel *Théâtre à l'affiche* publié par le Conseil québécois du théâtre.

Le 16 février, **Louise Gagné** a été engagée comme chargée de programmes en danse. Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales en gestion d'organismes culturels, Louise détient une maîtrise en communication de l'Université de Montréal. Elle a travaillé comme consultante en communication et marketing pour différents organismes artistiques, notamment pour le Conseil québécois de la musique. Elle a œuvré auparavant dans le domaine des médias, plus particulièrement à la Société Radio-Canada, durant une dizaine d'années.

Diane Isabelle est entrée en fonction le 6 mars à titre de chargée de programmes en théâtre et en littérature. Au cours des dix dernières années, Diane Isabelle était coordonnatrice sectorielle en arts de la scène, arts visuels, métiers d'art et lettres au Conseil régional de la culture de la Montérégie, ainsi que directrice des communications et agente d'information. De 1986 à 1989, elle fut également animatrice pour différentes chaînes de radio et de télévision. Elle a joué pendant quatre ans au sein de la troupe du Théâtre de Carton, avant de devenir responsable des communications et des ventes de spectacles pour les productions *Ma chère Pauline*. Elle a suivi un stage d'étude et de perfectionnement en théâtre en Belgique et en France.

Responsable de la coordination, de la planification et de l'organisation du travail au sein de la direction des arts de la scène, de la littérature et de la diffusion, **Denise Denis** assume le suivi des nombreux dossiers gérés par cette direction. Avant de venir au Conseil, Denise Denis a travaillé à la Place des Arts au service des relations publiques comme agente d'information ainsi qu'au Musée des beaux-arts de Montréal à titre d'adjointe au conservateur d'art canadien.

Depuis quelques mois également, le secteur de la littérature bénéficie de l'expertise de **Daniel Chartier** qui a été embauché à titre de chargé de programmes. Détenteur d'un doctorat en littérature québécoise de l'Université de Montréal, chercheur postdoctoral en études québécoises en Allemagne, puis en Norvège, Daniel a fondé *Globe, revue internationale d'études québécoises*, en 1997, à l'Université McGill. Il a publié le premier *Guide de culture et de littérature québécoises* (en cinq langues) aux éditions Nota Bene, en 1999. Sa thèse, qui sera publiée sous peu chez Fides, traite des liens entre la critique littéraire et l'émergence des classiques.

Le Conseil est heureux d'accueillir ces professionnels au sein de son équipe. ■

Inscriptions de l'automne

Nous vous rappelons que les programmes suivants offrent une seconde inscription à l'automne :

Programmes 2000-2001

- | |
|---|
| – Théâtre – Projets de production |
| 31 août |
| – Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques |
| 5 septembre |
| – Diffusion des arts de la scène hors Québec (Volet 2) |
| 11 septembre |
| – Commission internationale du théâtre francophone |
| 15 septembre |
| – Circulation de spectacles au Québec |
| 10 octobre |
| – Artistes professionnels (pour certaines disciplines seulement) |
| 11 septembre |

Par ailleurs, au moment d'aller sous presse, les détails entourant le concours du volet culturel des **Jeux de la Francophonie** n'étaient pas encore arrêtés. Ils seront annoncés dans certains médias au cours du mois d'août et les formulaires d'inscription seront alors disponibles aux bureaux du Conseil ainsi que sur son site Web. Ces jeux, qui se tiennent tous les quatre ans, visent à rapprocher les pays et gouvernements qui ont le français en partage. De plus, ils mettent en évidence leur élite sportive et culturelle sur le plan international. La prochaine édition des jeux aura lieu à Hull en 2001.

Volet culturel des Jeux de la Francophonie
Date d'inscription : début octobre 2000